

Espagne

Population née à l'étranger – 2021	15.4 % de la population	<i>Premiers pays de naissance :</i>
Taille : 7.2 millions, 52 % de femmes	Évolution depuis 2011 : +15 %	Maroc (11 %), Roumanie (8 %), Colombie (8 %)

En 2020, l'Espagne a accueilli 345 000 nouveaux immigrants pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit -11.4 % par rapport à 2019. Ce chiffre comprend 32.8 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 9.6 % de travailleurs immigrés, 32.8 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 15.3 % de migrants humanitaires. Environ 28 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 19 000 à des travailleurs immigrés temporaires et saisonniers (hors migration intra-UE). Par ailleurs, 82 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2020, soit une baisse de -54 % par rapport à 2019. Ces travailleurs détachés sont généralement sous contrat de courte durée.

La Colombie, le Maroc et le Venezuela étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2020. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Royaume-Uni a enregistré la plus forte augmentation (200) et le Venezuela la plus forte diminution (-28 000) des flux vers l'Espagne par rapport à l'année précédente.

En 2021, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de -28.2 %, pour atteindre environ 62 000. La majorité des demandeurs provenaient du Venezuela (16 000), de la Colombie (11 000) et du Maroc (6 400). La plus forte augmentation depuis 2020 concerne les ressortissants du Maroc (5 500) et la plus forte diminution les ressortissants de Colombie (-16 100). Sur les 71 000 décisions prises en 2021, 29 % étaient positives.

En octobre 2021, le gouvernement espagnol a adopté le décret n° 903/2021 sur les droits et libertés des étrangers en Espagne. Il prévoit la protection et la régularisation des mineurs étrangers non accompagnés à leur majorité. La nouvelle réglementation modifie le précédent décret n° 557/2011, lequel laissait un grand nombre de jeunes issus de l'immigration sans papiers officiels et menacés d'exclusion sociale à 18 ans. Elle allonge non seulement la durée de validité du permis de séjour initial d'un à deux ans, mais aussi celle des renouvellements et garantit l'accès à l'emploi aux mineurs en âge de travailler à leur majorité, favorisant ainsi leur intégration dans la société espagnole.

Le 2 novembre 2021, le gouvernement espagnol a approuvé une nouvelle procédure d'entrée et de séjour pour les ressortissants de pays tiers qui travaillent dans le secteur de l'audiovisuel, le but étant de créer un système réactif, souple et simple qui facilite le recrutement de professionnels dans ce secteur. Cette nouvelle procédure s'inscrit dans le cadre du plan en faveur de l'audiovisuel (*Plan de Impulso al Sector Audiovisual*) approuvé par le gouvernement le 23 mars 2021, qui vise à améliorer l'attractivité de l'Espagne en tant que pôle européen d'affaires, d'emploi et d'investissement dans le secteur audiovisuel.

En décembre 2021, le gouvernement espagnol a approuvé le Programme national de réinstallation des réfugiés pour 2022. Celui-ci vise à réinstaller en Espagne 1 200 réfugiés venus principalement de Syrie, d'Afghanistan, d'Iran et d'Iraq, et d'assurer leur intégration. En collaboration avec l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNCHR), les administrations régionales encouragent l'accueil et l'accompagnement des familles réfugiées en 2022.

En mars 2022, le décret n° 220/2022 sur le système d'accueil des personnes bénéficiant d'une protection internationale a été voté par le gouvernement espagnol. Il vient compléter les dispositions de la loi sur l'asile au regard des conditions d'accueil des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale. Conformément à la directive européenne 2013/33/UE, le nouveau système cherche à améliorer son efficacité sur les plans tant quantitatif que qualitatif. Un nouveau modèle de financement est également prévu pour les entités partenaires afin de renforcer la stabilité, la prévisibilité et l'évaluation efficace du système.

En mars 2022, l'Espagne a lancé *Wafira*, un partenariat avec le Maroc en faveur de la mobilité des compétences, grâce auquel 250 femmes se déplaçant régulièrement entre le Maroc et l'Espagne au titre de migrations circulaires pourront devenir des actrices financièrement indépendantes de l'économie rurale. Ce programme est financé par l'Union européenne dans le cadre du mécanisme *Migration Partnership Facility* et favorise la formation des femmes dans le secteur agricole en Espagne. Il apporte un soutien supplémentaire à leurs propres activités commerciales au Maroc sous la forme d'une aide financière et technique.

Les autorités espagnoles ont élargi leur stratégie de migrations circulaires pour pallier les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur agricole pendant la saison des récoltes en Andalousie, au sud du pays. En octobre 2021, elles ont lancé un programme de migrations circulaires avec les autorités équatoriennes et honduriennes autorisant environ 250 ouvriers agricoles de ces deux pays à travailler en Espagne entre décembre et juin 2022.

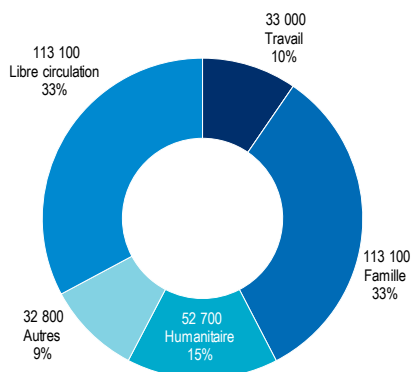
Le 17 mai 2022, la frontière terrestre entre le Maroc et l'Espagne a été officiellement rouverte après sa fermeture en mars 2020 en raison de la crise du COVID-19. La réouverture des frontières se fait progressivement ; ont été admis dans un premier temps les résidents de l'UE et de l'espace Schengen ainsi que les travailleurs transfrontaliers, puis les autres catégories, par étapes.

Pour de plus amples informations : www.extranjeros.inclusion.gob.es | www.mites.gob.es | www.ine.es

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Espagne

Entrées d'immigrés de long terme

2020 (Source : OCDE)



Migrations temporaires

(Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2020	2020/19
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers	18 140	+ 56%
Transferts intra-entreprises	480	- 51%
Autres migrants temporaires de travail

Éducation (pays tiers)

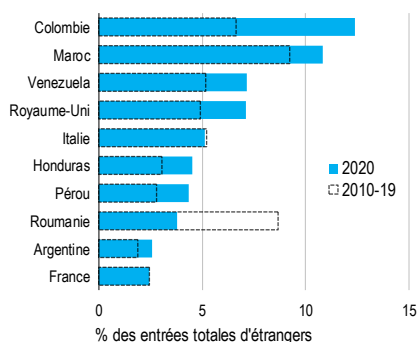
	2020	2020/19
Étudiants en mobilité internationale	28 130	- 38%
Stagiaires

Humanitaires

	2021	2021/20
Demandeurs d'asile	62 070	- 28%

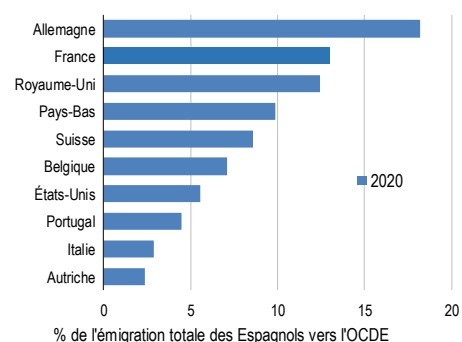
10 principales nationalités des entrées

(définition nationale)



Émigration d'Espagnols vers les pays de l'OCDE

(définition nationale)



Composantes de la croissance de la population

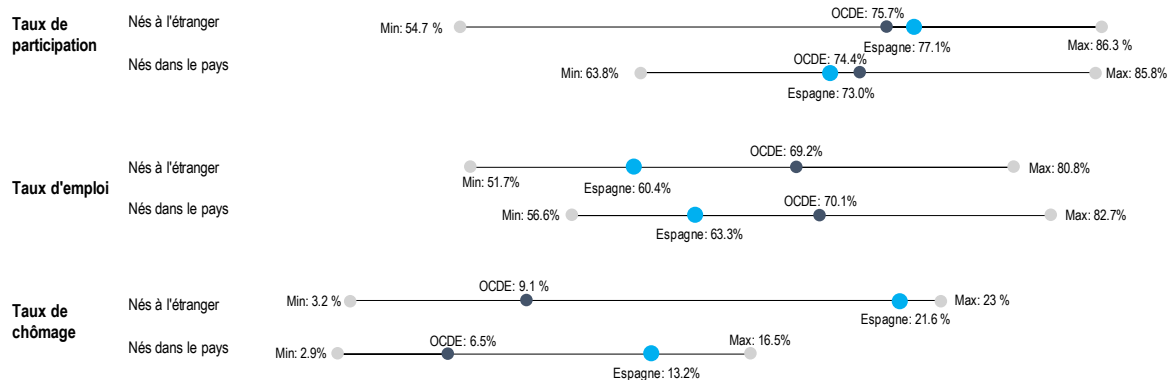
	2021 Pour 1 000 habitants	2021/20 Variation
Total	0.7	-0.7
Accroissement naturel	-2.4	+0.8
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.1	-1.5

Transferts de fonds

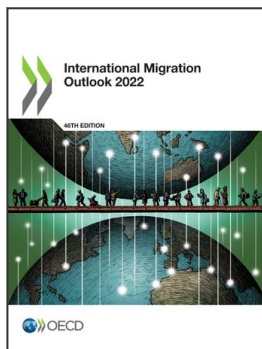
	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2021)	9 000	+5.8	+0.6
Sorties (2020)	349	-23.9	+0.0

Situation sur le marché du travail

2021



StatLink <https://stat.link/5ex89g>



Extrait de :
International Migration Outlook 2022

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/30fe16d2-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Espagne », dans *International Migration Outlook 2022*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/f7a952c9-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.